



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 12 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze décembre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures trente minutes en mairie sous la présidence de Madame Stéphanie SAVILL, Maire.

Date de convocation : le 6 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 6

Nombre de membres votants : 9

Etaient Présents : Messieurs Didier DAINE, Philippe MICHEL, Daniel TREUVELOT, Mesdames Marta BEILIN, Stéphanie SAVILL, Albana WANNER.

Etaient Absents excusés : Messieurs Jean-Claude BERNAY (pouvoir à Monsieur Didier DAINE), François BRIANDET (pouvoir à Madame Albana WANNER), Madame Frédérique STEAD (pouvoir à Madame Stéphanie SAVILL).

Etaient Absents : Messieurs Guy ATSE, Alain KUTOS.

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel TREUVELOT

DEMANDE DE SUBVENTION CITY STADE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de création d'un terrain multisports. Ce nouvel équipement permettra d'enrichir l'offre d'activités proposée aux jeunes de la commune, d'encourager la pratique physique et sportive et de créer un nouveau lieu de rencontre.

Le coût de l'opération est estimé à 135.361,20 euros hors taxes.

Ce projet est inscrit au PPI de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise pour un montant de 25.000 euros.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le plan de financement prévisionnel suivant :

Subvention de la Région : 96.432,15 euros

PPI de la CACP (50 % du montant restant) : 19.464,52 euros

Autofinancement commune : 19.464.53 euros

REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219500741-20231212-DEL IB23_202

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter l'aide de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise,

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention relative aux travaux éligibles au fonds de concours.

Secrétaire de Séance
Daniel TREUVELOT



Pour extrait conforme,
Maire de Boisemont
Stéphanie CHORIN-SAVILL



REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2023

Application agréée E-legalite.com